



ACTES DES DÉBATS RÉGIONAUX

Quel projet pour l'Europe ?

En partenariat avec :

Ouest France

Le Conseil économique, social et environnemental régional

Sciences Po – Rennes, amphithéâtre Erasme

mercredi 23 octobre 2013

Introduction

Benoît LAJUDIE, Chargé de mission, Commissariat général à la stratégie et à la prospective 3

Patrick Le FLOCH, Directeur, Sciences Po Rennes..... 3

Alain EVEN, Président, CESER Bretagne 3

« Quel projet pour l'Europe ? »

Note d'introduction au débat national, présentation

Étienne ESPAGNE, Chargé de mission, Commissariat général à la stratégie et à la prospective 5

➤ Table ronde

« Attractivité et rayonnement du territoire dans l'Union européenne à l'horizon de dix ans »

Virginie SALIOU, Docteur en sciences politiques, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS 7

Jean OLLIVRO, Professeur, université de Rennes 2 ; Président, think tank « Bretagne prospective » 10

Gérard Le BIHAN, Directeur général, Pôle Images et réseaux..... 12

Joël CHÉRITEL, Président, Rétis communication 14

Adrien LEHMAN, Étudiant, Think tank *Youth Diplomacy* 16

Débat 18

Toutes les actualités du projet "Quelle France dans 10 ans ?" sur :

<http://www.strategie.gouv.fr/blog/france-10-ans/>

➤ Table ronde

« Le vivre-ensemble en Bretagne face à l'Union européenne
dans dix ans »

Alain EVEN , Président, CESER Bretagne	21
Émmanuelle ROUSSET , Directrice, Réseau solidaire.....	22
Paul RUBION , Sciences Po Rennes, Junior Conseil	23
Michel RENAULT , Maître de conférences, université de Rennes 1, projet ISBET	24
Romain PASQUIER , Directeur de recherche, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS	25
Débat	26
Conclusion	
Marine BOISSON , Chargée de mission, Commissariat général à la stratégie et à la prospective	29
Benoît LAJUDIE , Chargé de mission, Commissariat général à la stratégie et à la prospective	30

Introduction

Benoît LAJUDIE

Chargé de mission

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Nous inaugurons un processus de débats régionaux organisés par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), en liaison avec des partenaires d'horizons professionnels divers, dans plusieurs régions françaises. En Bretagne, le CGSP travaille avec le Conseil économique, social et environnemental régional, l'Institut d'études politiques de Rennes et le journal *Ouest-France*. En charge au CGSP de l'organisation de ces débats régionaux, je regrette de vous informer que Jean PISANI-FERRY, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, qui devait ouvrir ce débat, ne sera pas présent du fait de problèmes de transport.

Patrick Le FLOCH

Directeur

Sciences Po Rennes

Lorsque Benoît LAJUDIE nous a contactés pour participer à ce débat important, avec le Conseil économique, social et environnemental de la région Bretagne (CESER), *Ouest-France* et le CGSP, nous avons répondu présents. En effet, la question de la France dans dix ans et de sa place par rapport à l'Europe est une thématique qui nous intéresse : l'organisation d'une telle manifestation au sein de l'IEP permet à des étudiants extrêmement motivés par ces questions d'écouter des experts.

Quelle France dans dix ans ? C'est une interrogation qui figure tout particulièrement au cœur des formations que nous mettons en place, afin que les étudiants puissent s'adapter, évoluer et disposer des parcours qu'ils souhaitent une fois sur le marché du travail. La France dans dix ans sera celle à laquelle les étudiants présents contribueront au cours des prochaines années. C'est pourquoi il était tout à fait naturel pour nous de vous accueillir.

Alain EVEN

Président

CESER Bretagne

Lorsque le CGSP nous a contactés pour que nous soyons partenaires de l'une de ses manifestations en région, nous en avons été honorés. Nous ne pouvions que répondre positivement pour au moins deux raisons.

Le CESER de Bretagne dispose d'une mission en matière de veille et de prospective, ce qui le conduit à réaliser différents travaux. Il a été l'un des premiers à se sentir concerné par cette approche prospective, ce regard sur le devenir, qui nécessite d'imaginer l'avenir et les possibles. Même si ce débat a lieu en fin de mandature, nous nous réjouissons d'en être partenaires, avec le CGSP, l'IEP et *Ouest-France*.

Par ailleurs, la région Bretagne mène une réflexion sur le thème « Bretagne 2030 », y compris au plan institutionnel. L'objectif est de s'extraire du conjoncturel, afin de porter un regard positif sur notre devenir. En la matière, les étudiants qui ont vingt ans aujourd'hui seront bien engagés

dans la vie dans dix ans et au milieu du gué dix ans plus tard. Il est donc important qu'ils participent au débat.

« Quel projet pour l'Europe ? »

Note d'introduction au débat national

Présentation

Étienne ESPAGNE

Chargé de mission

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Le mot clé à retenir de cette note préliminaire au débat est que le thème de l'Europe dans dix ans représente un facteur d'incertitude plus important sans doute que celui qui s'applique à la situation du monde au même horizon. Ce constat est lié à la crise de 2008, qui a évolué vers une crise de l'euro et de la construction européenne, sachant que les germes de cette tension étaient bien plus anciens.

L'Europe semble ne pas avoir réussi à tenir ses promesses. L'euro, créé en 1999, n'a pas apporté la stabilité monétaire, la croissance et la convergence qui étaient attendues entre les différents pays de la zone. Les modes de consommation et de production entre les membres de l'euro zone restent très différents et les écarts sont de plus en plus importants.

La crise financière a nécessité des ajustements budgétaires menés de manière trop précoce et qui ont été violents. Cette gestion de crise a ainsi renforcé l'idée que l'Europe n'apporte pas le progrès social espéré. Certains pays ont réduit les dépenses publiques de façon drastique dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, domaines très importants pour leurs investissements à long terme.

Le marché unique est fortement imparfait : de nombreux secteurs sont encore régulés à l'échelon national, sans que les normes ne soient unifiées. Le doute grandit chez les citoyens : pour la première fois depuis la construction européenne, les gens favorables à l'intégration constituent une minorité et ceux qui pensent que cette intégration renforce l'économie sont encore moins nombreux.

L'Europe constitue donc un grand facteur d'incertitude. Pour autant, elle reste un projet² indispensable. En effet, seule une stratégie européenne peut permettre de préserver la puissance économique du continent et des nations qui le constituent. Dans ce cadre, quel peut être le rôle de la France pour relancer le projet européen ?

On distingue habituellement les politiques sectorielles et les politiques institutionnelles, la France donnant historiquement sa préférence aux premières. Toutefois, les transferts de compétences étant de plus en plus nombreux, la discussion sur leur légitimité démocratique est inévitable.

Enfin, la France et l'Europe ont souvent entretenu une ambiguïté sur l'objectif ultime de la construction européenne, ambiguïté qui a été constructive, permettant à des pays aux traditions différentes de continuer à avancer, de compromis en compromis. Aujourd'hui, il n'est

¹ <http://www.strategie.gouv.fr/blog/2013/09/note-quel-projet-pour-l-europe/>

pas certain que l'ensemble puisse tenir encore très longtemps. Pour la France, une clarification est sans doute nécessaire quant à sa position à long terme au sein de l'Europe.

Quelle est la vision française de l'articulation entre la France et l'Union européenne, et la zone euro ? Quelle est désormais sa position sur cette stratégie du compromis ? L'une des raisons de la méfiance française vis-à-vis de l'Europe est probablement son impossibilité de forger une Europe à son image. Il est nécessaire à la fois de convaincre les partenaires et de poursuivre aussi dans la voie du compromis.

Table ronde

« Attractivité et rayonnement du territoire dans l'Union européenne à l'horizon de dix ans »

Virginie SALIOU, Docteur en sciences politiques, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS

Jean OLLIVRO, Professeur, université de Rennes 2 ; Président, think tank « Bretagne prospective »

Gérard Le BIHAN, Directeur général, Pôle Images et réseaux

Joël CHÉRITEL, Président, Rétis communication

Adrien LEHMAN, Étudiant, Think tank *Youth Diplomacy*

Didier GOURIN

*Journaliste, OUEST France
Animateur de la rencontre*

Virginie SALIOU

Docteur en sciences politiques, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater que nos hommes politiques regardent vers l'avenir et proposent, par le biais d'un travail prospectif, un projet de société pour la France, dont elle manque cruellement pour les citoyens depuis quelque temps. Le lieu est d'autant mieux choisi que la Bretagne, forte de son identité, construite ou vécue, constitue des modèles particuliers et propose des projets de société. En tant que chercheur sur les politiques maritimes, mon intervention va vous paraître naturelle. En effet, en raison des histoires de corsaires et des courses au large, la Bretagne évoque immédiatement la mer. Pour autant, ce sujet nécessite une explication car il n'est pas une évidence.

1) La Bretagne, la mer et l'Europe

La mer et les océans sont de plus en plus au cœur des préoccupations politiques, comme le montrent des thématiques récurrentes telles que le changement climatique, le débat sur la pêche ou les questions liées au transport maritime. L'ensemble des activités économiques est affecté par les océans. De fait, 90 % du transport international se fait par voie de mer, 30 % des hydrocarbures se situent dans l'eau et les océans nourrissent près de 400 millions d'êtres humains tous les jours. Pourtant, la question des espaces maritimes n'est pas traitée à sa juste valeur en France, alors que cette dernière est la deuxième puissance maritime mondiale.

Pourquoi évoquer la mer dans le cadre d'un débat sur l'évolution du projet européen ? La Bretagne peut, en raison de son économie, de son histoire et de sa géographie, apparaître comme la première région maritime française. De plus, l'Europe est la première puissance maritime mondiale.

Au-delà, la Bretagne et la Commission européenne entretiennent une relation symbiotique sur les questions maritimes. En 2004, Jean-Yves Le Drian avait inscrit le développement d'une politique maritime intégrée dans ses priorités politiques de futur président de région. Or la

politique maritime européenne, née en 2005, s'est fortement inspirée du modèle breton. C'est en partie grâce aux réseaux bretons que la politique maritime a été mise à l'agenda européen.

Malgré ces initiatives, les politiques ne se saisissent pas de la question maritime, dont le potentiel est trop faiblement exploité. Le défaut de vision prospective dans ce domaine pèse sur le développement économique futur de la France, et de l'Europe. Il est pourtant nécessaire de valoriser les richesses et les potentialités marines, en promouvant l'intégration des activités maritimes.

II) *Les propositions*

À ce titre, j'effectuerai deux propositions complémentaires inspirées des forces et des faiblesses du modèle maritime breton.

- Un premier axe est de développer la recherche et les savoir-faire à haute valeur ajoutée. Il s'agit de se positionner dans les domaines où les concurrents mondiaux sont soit en retard, soit en manque de compétences pour être leaders.

De fait, la région Bretagne dispose de nombreux atouts, le premier étant son pôle de recherche dynamique, centré sur les activités maritimes : des centres de recherche scientifiques comme l'IFREMER, du Pôle Mer, d'un LabexMER soutenu par la Maison des sciences de l'homme de Bretagne, et autres atouts scientifiques.

La Bretagne comporte également un tissu de PME dynamiques et innovantes, qui valorisent des projets originaux, comme la transformation des algues. Elle possède un savoir-faire collectif issu d'une expérience concrète de la mer et qui s'appuie sur des structures qui favorisent le rapprochement entre les différents usagers de la mer. Par exemple, il existe des collaborations entre les ONG environnementales et la Marine nationale pour la récupération des pollutions et des déchets en mer.

Autre atout, la production de savoirs et de techniques collaboratifs. Il s'agit là des échanges entre scientifiques et usagers qui débouchent par exemple sur des développements et des innovations dans le domaine de la pêche durable (filets à alarme sonore qui évitent la capture de dauphins).

La première action européenne devrait être de soutenir financièrement les initiatives menées en Bretagne. Au lieu de se concentrer sur les recherches appliquées, il serait bon de développer la recherche fondamentale, qui est à la base de la création et des découvertes. Ce soutien pourrait passer par le renforcement des projets de recherche blancs, qui laissent libre cours à l'imagination des chercheurs.

Afin de protéger les PME, la deuxième action européenne serait de soutenir les dépôts de brevets, et de s'assurer de leur protection face aux géants chinois et indiens, en proposant un cadre intégré qui préviendrait la dispersion des savoirs régionaux.

La troisième action européenne prendrait pour modèle la production des savoirs collaboratifs. Avec la Méthode ouverte de coordination (MOC), la Commission européenne a déjà adopté une démarche d'échange et de diffusion des bonnes pratiques. Toutefois, cette MOC pourrait être

décentralisée et étendue aux représentants des territoires, afin de favoriser le rapprochement de l'Europe avec ses citoyens.

La quatrième et dernière action européenne à envisager serait de regrouper et recenser les technologies existantes, afin d'éviter les doublons, mais aussi de cartographier les fonds marins, afin de constituer des banques de données partagées. Ces banques existent mais demeurent encore extrêmement nationales.

- Un deuxième axe est de renforcer les cadres juridiques et d'adapter le droit de la mer.

Malgré tous ses atouts, la Bretagne peine à concrétiser sur son territoire les savoir-faire qu'elle a développés. Le premier manque est le vide juridique qui existe au niveau européen en matière maritime. Ainsi, aucune réglementation n'est en vigueur pour l'énergie marine renouvelable dans les zones économiques exclusives. Au plan international, nous constatons également un déficit de droit en matière de gestion de la haute mer.

Malgré les initiatives régionales, il existe un manque flagrant de soutien politique à l'intégration des questions maritimes. Si le président de la région Bretagne se dessaisi de cette priorité, ce thème retombe dans les abîmes.

Nous manquons également d'une planification maritime réfléchie et adaptée aux spécificités territoriales. Nous sommes dans des situations de planification à rebours, où des modèles déjà développés au Danemark et en Belgique sont appliqués en Normandie. Pourtant, les mêmes faiblesses sont observées dans tous les territoires en raison du manque de concertation et de planification anticipatrice.

La Bretagne dispose pourtant d'atouts majeurs dont le modèle breton de politique maritime intégrée, développé par le CESER et la Région. Ce modèle se traduit par l'existence de la Charte des espaces côtiers, témoin de la volonté des élus politiques de promouvoir l'intégration et de s'intéresser à ces questions. La Région a également réussi à valoriser la dimension sociale de la question maritime auprès des instances européennes. Le deuxième atout majeur est la tradition d'influence du réseau politique breton, qui est extrêmement inséré et dynamique au niveau européen, comme en témoignent le CELIB, la CRPM.

Dans ce cadre, la première action européenne serait de développer une dynamique politique de long terme. Ainsi, la France pourrait porter des positions fortes au niveau international en matière de droit maritime et renforcer la présence européenne dans les instances internationales de régulation et de contrôle.

Enfin, une action amorcée avec la directive Spatial Planning de la Commission européenne, serait de mieux insérer les spécificités régionales au sein des plans prospectifs, afin d'éviter les erreurs passées, notamment en intégrant les sciences humaines et sociales dans la production d'indicateurs sociaux économiques.

Il convient de s'appuyer sur les réseaux bretons qui existent au Parlement européen, au Comité des régions, afin de placer à l'ordre du jour des questions approfondies sur le droit de la mer et profiter de cette expérience concrète des questions maritimes, pour donner à l'Europe la place qui doit être la sienne dans ce domaine.

Les Bretons sont les premiers européens de France et il serait bon de s'appuyer sur ce réseau et sur cette position pour que les modèles continuent à s'inspirer mutuellement.

Jean OLLIVRO

Professeur, université de Rennes 2

Président, think tank « Bretagne prospective »

Il existe un paradoxe entre l'utilité de l'Union européenne, première construction pacifique de l'histoire de l'humanité qui a permis à un continent de ne pas être en guerre depuis plusieurs décennies, et la critique dont elle fait l'objet. L'absence de prise en compte des intérêts européens est dû en partie à la philosophie de l'action politique européenne et française, qui repose sur le court terme, sur un mouvement circulaire et pas suffisamment sur les dynamiques de projet.

III) *La philosophie des projets européen et français*

Les projets européen et français sont très liés aux philosophies saint-simoniennes, qui ont exercé un rôle exceptionnel en Europe. En 1832, Gabriel Chevalier, dans *Le système de la Méditerranée*, indique que le progrès technique et la révolution industrielle permettront de rapprocher les hommes mais aussi que la vitesse sera le moteur de la symbiose universelle. Ce principe a été omniprésent lors de la construction européenne. En 1951, la CECA vise à assurer la libre circulation du charbon et de l'acier. Elle entraîne une augmentation de 175 % du trafic en une année. La devise même de l'Union européenne affiche la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises, c'est-à-dire une vision très libérale, oubliant que la vitesse a permis aussi de faire la guerre.

La vision est donc axée sur des projets circulatoires, comme les maillons manquants aux frontières, afin de créer une transversale avec deux radiales nationales. L'Europe a été portée souvent par des grands projets, au-delà d'actions plus concrètes : le tunnel sous la Manche, le futur TGV vers l'Italie.

En France, cette conception du pouvoir est encore plus forte. Elle a alimenté le plan gaullien de reconstruction, qui devait être appliqué rapidement. Pour autant, aujourd'hui elle conduit également à de nombreuses impasses. Le plan gaullien visait à faire exploser la ceinture communiste autour de Paris : les 500 000 ouvriers faisaient peur dans un contexte de Guerre froide et il est donc décidé de créer une grande ville, ouverte sur le monde (préemption des premiers terrains pour Roissy), puis de déconcentrer des productions industrielles variées dans les territoires (l'aéronautique dans le Sud-Ouest, les télécoms en Bretagne, la chimie dans le Sud-Est...). Parallèlement, tous les pouvoirs sont concentrés à Paris, notamment à La Défense, et des réseaux étoilés sont construits (autoroutes, TGV). Paris décide et la province produit.

Toutefois, depuis les années 1980 et surtout les années 1990, cette vision circulatoire constitue une impasse pour la France. Dans le cadre de l'internationalisation, nous sommes passés de la division nationale du travail à une division internationale du travail. Aujourd'hui, les entreprises du CAC 40 réalisent 90 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation et ne disposent plus que de 20 % de leurs emplois en France. En dix ans, 800 000 emplois industriels ont été supprimés en France, ce qui est une catastrophe invraisemblable. Un pays qui ne produit pas de richesses ne peut pas avoir d'avenir économique.

De même, la vision circulatoire a conduit à des approches tertiaires et urbaines. Cette vision très prétentieuse atteint ses limites, d'autant plus que le bouleversement de l'économie numérique détruira un nombre considérable d'emplois tertiaires, publics ou privés, qui ne créent pas de véritable valeur. Nous sommes dans une économie de la désintermédiation et ces emplois interstitiels sont menacés.

L'impasse suivante est celle de l'hypercentralisation et le contrôle des richesses par les plus riches au sein des dispositifs. Paris, et non l'île de France, concentre 63 % des plus fortunés, et 56 % du PIB est consacré au fonctionnement de l'État. Comment la France peut-elle se vanter être le pays de l'égalité, en maintenant de telles injustices au sein des territoires ?

La suradministration entraîne l'apparition d'un « mille-feuilles » institutionnel, qui rend très complexes lesancements de projets par les entreprises. Les normes et les réglementations sont tellement nombreuses qu'elles pénalisent les entreprises.

Enfin, l'Europe, et surtout la France, ont oublié la variété territoriale. Les projets visent la grandeur, comme le Grand Paris, considérant que les plus grands courent les plus vite, et ignorent les approches plus humanistes, territorialisées, écologiques, sociales et moins libérables. L'Europe sociale n'existe pas, ce qui entraîne des attaques très fortes des paysans bretons par le dumping social effectué en Allemagne, grâce à un esclavagisme des temps modernes.

IV) Quelques préconisations

La tendance est toujours de rechercher la vitesse, qui est un élément de la compétition et de la performance. Toutefois, le sacre du temps présent, comme le dit Zaki Laïdi, finit par attaquer les territoires. La vitesse est le rapport de l'espace au temps : plus le temps est privilégié et plus les lieux sont ignorés. Ce principe explique les désastres écologiques qui ont suivi la mise en place de la première politique agricole commune. L'un des clés est de lancer un projet en tenant compte du temps rapide, dans des logiques de trajectoire, cette dernière partant d'un endroit donné, suivant un chemin et atteignant une cible.

Il me semble important de reprendre la pyramide économique dans le bon sens et de lancer dans les territoires, et par les territoires, des projets extrêmement modestes, permettant de disposer d'une économie véritablement productive. En Europe, nous devons nous recentrer sur la fabrication de richesses primaires, nous préparer à une économie de la précarité, notamment en Grèce ou dans les pays frappés par la crise, qui est en fait une fantastique mutation. Ces richesses doivent permettre aux Français de chauffer et de se nourrir. En Europe, les plus grandes innovations sont souvent nées sur des territoires très modestes, qui avaient été totalement oubliés par les politiques d'aménagement : Güssing en Autriche, le territoire du Ménez en Bretagne.

Parallèlement, des spécificités doivent être maintenues entre les territoires. Ainsi, Airbus a créé de la valeur dans la région toulousaine. Pour l'avenir, il est nécessaire de créer des secteurs d'activité en lien très fort avec les aménités des territoires régionaux. En effet, les chances ne sont pas les mêmes partout. Au sein de « Bretagne Prospective », nous proposons un nouvel aménagement des « méritoires », en utilisant les mille facettes de la mer. Dans d'autres pays, d'autres thématiques peuvent être choisies.

Enfin, la spécialisation renvoie à la mutualisation. Afin de limiter les risques d'une trop forte spécialisation, il convient d'assurer davantage de solidarité entre les territoires à l'échelle européenne et aux échelles nationales, grâce à la présence d'un vrai pouvoir régalien et non de gens qui ponctionnent énormément de richesse dans une capitale, pour le bénéfice d'une caste de privilégiés. Les partenariats, les mutualisations et les solidarités doivent être recherchés également à l'échelle régionale.

En conclusion, évoquons les largesses que nous donne la nature pour produire des richesses tangibles et monnayables au sein de l'Europe, soulignons la qualité des Hommes et du niveau éducatif. Le potentiel est très fort pour mettre en place une économie par les territoires, en valorisant les diversités et les identités.

Gérard Le BIHAN
Directeur général
Pôle Images et réseaux

Vous téléphonez et vous regardez la télévision numérique aujourd'hui parce que des entreprises basées en Bretagne ont mis au point des inventions, même si, depuis les années 1990, les découvertes ont été peu nombreuses. Il faudra notamment déterminer pourquoi la France et l'Europe ont raté la révolution des smartphones.

Pour les acteurs des TIC, l'Europe est synonyme de contraintes. Ces dernières sont souvent bénéfiques : vous téléphonez grâce à la norme GSM (Groupe Spécial Mobile), définie par une association européenne et qui a envahi le monde. Le raisonnement est le même pour la télévision numérique terrestre : la norme européenne DVBT2 est largement diffusée dans le monde entier et des adhérents d'Images et Réseaux décrochent ainsi des marchés en Colombie.

Parallèlement, les projets européens sont de formidables outils mais ils sont, en général, inaccessibles aux PME. En effet, au-delà de la barrière de la langue, qui est une réalité pour une bonne partie des représentants des économies bretonne et ligérienne, répondre à un projet européen est un vrai métier, exercé d'ailleurs par certains cabinets. Dans certaines régions d'Europe, les PME sont mieux organisées et dans le cadre de la phase 3 des pôles de compétitivité³, nous pourrions apporter une aide plus importante aux PME françaises, afin qu'elles s'impliquent davantage dans les projets européens. Actuellement, la France donne plus à l'Europe qu'elle ne reçoit en termes de projets.

L'Europe est également contraignante car les aides sont acceptées en matière de R & D mais elles ne le sont plus au-delà. Or le problème d'une PME n'est pas de développer un produit mais de l'industrialiser, de le commercialiser, de le vendre, de le soutenir, sur des marchés mondiaux. Il est sans doute possible de lever les contraintes à ce niveau.

Les TIC européennes sont également sinistrées – comme le montrent les récentes annonces effectuées à Rennes. Un équipementier américain est en relation avec quatre opérateurs, ce qui lui impose de disposer de quatre commerciaux. En Europe, au nom de la concurrence, l'on

³ Présentée en conseil des ministres le 9 janvier 2013

<http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/le-lancement-de-la-nouvelle-phase-de-la-politique-des-poles-de-competitivite-949.html>

dénombrer 250 opérateurs, qui ont des besoins différents et qu'il convient de convaincre. Les surcoûts sont donc énormes. Les équipementiers européens ont beaucoup souffert de cette situation, même si Ericsson reste très bien placé parmi eux.

Dans ce cadre, une opportunité est commune à l'ensemble des filières économiques des régions, celle de la préparation des stratégies S3⁴ élaborées par toutes les régions. La démarche permet à chacun de se demander ce qu'il souhaite faire dans les six prochaines années. En la matière, la contrainte européenne, plutôt positive, est d'inviter les régions à choisir des priorités, afin d'éviter le saupoudrage. Le problème des hommes politiques est de faire plaisir à tout le monde et de ne pas savoir choisir.

Le pôle Images et Réseaux regroupe 230 adhérents, dont 60 % sont présents en Bretagne et 180 PME. En Bretagne et en Pays de Loire, les TIC⁵ représentent de 30 000 à 40 000 emplois, ce qui n'est pas négligeable. Les potentialités sont donc réelles et les TIC sont au cœur des démarches prévues dans le cadre des S3 demandés par l'Union européenne. De fait, nous évoluons tous dans une société qui est de plus en plus numérique. Il y a sept ans, l'iPhone, Facebook et Twitter n'existaient pas. On peut donc penser que dans sept ans, des nouveautés seront également apparues. Notre travail collectif est de faire en sorte qu'elles ne soient pas toutes anglo-saxonnes.

Nous devons saisir les opportunités, dont l'une est importante pour la région Bretagne, dans le cadre du partenariat passé avec le ministère de la Défense en matière de réseaux souverains. En effet, la souveraineté européenne dans le domaine des télécoms a besoin de se matérialiser. Nous disposons des compétences nécessaires et nous devons définir ce qu'est un réseau souverain puis déterminer quel est notre objectif en matière de sécurité. Actuellement, nous sommes ouverts à tous les vents : tout ce que vous avez dit entre décembre 2012 et janvier 2013 a été écouté de l'autre côté de l'Atlantique.

Toutes les données des jeunes qui sont présents aujourd'hui à notre débat sont stockées outre-Atlantique, ce qui me semble gênant, même s'ils ne partagent peut-être pas mon point de vue. Où nos données seront-elles situées à l'avenir ? Seront-elles locales, très locales ? Cette réflexion sur la cyber-sécurité et les cyber-infrastructures, réflexion qui doit être européenne, est une opportunité réelle pour la Bretagne.

Autre opportunité, le fait que de nombreux dispositifs européens sont souvent sous-utilisés par notre collectif d'entreprises. Les pôles de compétitivité doivent faire en sorte que davantage de PME puissent bénéficier des dispositifs en question. Pour notre part, nous participons à un partenariat public/privé sur l'Internet du futur. Si nous sommes retenus, nous obtiendrons un million d'euros à distribuer aux PME ligériennes et bretonnes.

Les opportunités existent en Europe et, dans ce cadre, des choix doivent être effectués. Nous sommes persuadés que la Bretagne et les Pays de Loire peuvent être le lieu de développement et de vie de la société numérique. La création de valeur au niveau local permettra de développer l'économie.

⁴ Stratégie régionale de spécialisation (S3) intelligente.

⁵ Technologies de l'information et de la communication.

Joël CHÉRITEL

Président

Rétis communication

Au plan institutionnel, il existe une Europe généreuse et prometteuse, qui est née du travail de sept grands européens, complété par quelques autres : Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Joseph Bech, Johan Willem Beyen, Paul-Henri Spaak. Ces sept européens convaincus souhaitaient soutenir l'économie de l'Europe et éviter de nouveaux conflits sur ce continent. Vous connaissez les étapes suivantes : le Traité de Rome en 1958, l'élargissement de l'Europe de six à neuf en 1973, le Traité de Maastricht en 1992, puis trois extensions successives (1995, 2004 et 2007). En 2009, nous avons élu un parlement de 766 députés, ce qui a fait de l'Europe la première nation démocratique du monde.

Pour sa part, le citoyen lambda hésite entre plusieurs Europe : celle de l'euro (à 17 ou 18), celle de l'Union européenne (à 27 ou 28), celle de Schengen. L'Europe dispose de plusieurs institutions – le Conseil européen, la Commission européenne, le Parlement – qui sont quelque fois mal connues. De plus, les chefs d'État européens ont souvent conservé leur pré carré. Tout le monde connaît José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, ou Herman Van Rompuy, président du Conseil européen. Nous sommes moins nombreux à connaître Catherine Ashton, en charge de la diplomatie européenne, dont la place est très limitée.

En Europe, les décisions doivent quelques fois se prendre à l'unanimité de tous les membres. L'Union européenne regroupe 500 millions d'habitants mais aussi 26 millions de chômeurs, dont 5,7 millions ont moins de 25 ans. Du capital humain est donc gâché et nous faisons face à des risques d'aggravation des déséquilibres entre les pays car les étudiants cherchent à rejoindre les plus performants.

Par la mise en œuvre de la monnaie unique, dont il n'est pas certain qu'elle aurait dû être lancée si tôt, nous avons placé nos économies en situation de concurrence frontale. En 1981, lorsque la France avait relancé l'économie par la consommation et non par l'offre, nous avons dû procéder à des dévaluations du franc par rapport au mark. Nous ne pouvons plus le faire aujourd'hui. Nous avons créé la Banque centrale européenne, qui a coupé les ailes à nos banques centrales nationales.

Le Traité de Maastricht a fixé trois ratios qui nous gouvernent toujours et qui sont suivis très précisément au niveau européen. Ainsi, l'Europe cherche à faire converger ses membres sur différents critères économiques. Le premier ratio porte sur les déficits de l'État, de la Sécurité Sociale et des collectivités locales, qui doivent représenter au total 3 % du PIB. Le deuxième est celui de l'endettement public de l'État qui ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Nous sommes actuellement à 95 %. Le troisième est celui de l'inflation qui ne doit pas dépasser 2 %.

De la capacité de l'Allemagne et de la France à converger sur ces critères économiques dépend le dynamisme de l'Europe. Toutefois, notre déficit des comptes publics est de 4,6 % du PIB, alors que l'Allemagne a équilibré son budget. Notre taux de chômage est de 11 %, contre 5,5 % pour l'Allemagne. L'endettement français est de 95 % du PIB, contre 86 % pour l'Allemagne, pour laquelle l'intégration de l'Allemagne de l'Est en 1989 a constitué un handicap très important.

D'autres ratios permettent de comparer les situations, dont celui de la marge des entreprises, c'est-à-dire du rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée : la moyenne est de 28 % en France et de 41 % en Allemagne. Cette différence est la conséquence des charges applicables au travail en France. Autre critère, celui des prélèvements obligatoires, qui représentent 46 % en France et 36 % en Allemagne. Enfin, la France consacre 57 % de son PIB aux dépenses publiques, contre 46 % pour l'Allemagne.

Comment faire pour rester compétitif en Europe, vis-à-vis de l'Allemagne, qui est notre premier partenaire économique et avec laquelle nous sommes en concurrence pour 85 % des produits industriels que nous fabriquons sur notre territoire ? Il est important que nos conditions d'exercice économique soient alignées. Nous en sommes très loin.

Les écarts constatés s'expliquent par différentes raisons. Nous avons mis en place les 35 heures payées 39 heures, alors que l'Allemagne négociait les conditions qui lui ont permis d'enregistrer sa performance économique actuelle, grâce à des modérations salariales. De ce point de vue, il est bon de noter le parcours intellectuel accompli par le syndicalisme allemand. Ce dernier comprend les réalités de l'économie d'entreprise et de la négociation, dont l'objectif est l'emploi et non le pouvoir d'achat immédiat. Le syndicalisme allemand ne cherche pas à défendre des intérêts acquis qui ne sont plus défendables. Rappelons que Gerhard Schröder avait indiqué que le passage aux 35 heures en France était une excellente nouvelle pour l'Allemagne.

Dans ce contexte, comment rétablir notre compétitivité ? Nous devons réduire la dépense publique, comme le Canada et la Suède l'ont fait, avant de redevenir performants aujourd'hui. Nous devons réduire les prélèvements obligatoires, qui sont les plus élevés d'Europe. Il convient de revoir en profondeur notre droit du travail qui éloigne souvent la population de l'emploi en France, notamment les jeunes.

Lorsque le Code du travail faisait 300 pages, nous avions 300 000 chômeurs. Aujourd'hui, il fait 3 300 pages et nous avons trois millions de chômeurs. Ce n'est pas la seule raison de la situation actuelle mais ces données doivent être remises en perspective. Nous devons également alléger notre environnement réglementaire. En France, il existe 400 000 normes et 85 codes, au sein desquels des lignes sont ajoutées tous les ans sans jamais aucune suppression.

Par ailleurs, nous devons promouvoir une convergence des politiques économiques et sociales au sein de l'Europe. L'euro a révélé un déficit de compétitivité mais il ne l'a pas créé. Inversement, il a masqué les dérives de nos finances publiques, comme il l'a fait pour la situation réelle de la Grèce.

Nos collectivités locales doivent acquérir une plus grande culture de l'entreprise, ce qu'elles font actuellement, notamment pour soutenir les filières émergentes, pour orienter les formations en fonction des besoins des territoires. Les pôles de compétitivité constituent déjà une bonne réponse sur ce point.

Malgré ces faiblesses et contraintes, nous disposons d'entreprises françaises qui restent relativement performantes. Ainsi, Airbus fait jeu égal avec Boeing, malgré la disparité de l'euro et du dollar. Pour sa part, la Bretagne souffre en ce moment. Les difficultés de PSA, apparues il y a un an, ont donné lieu à un plan de restructuration qui n'a pu être mis en œuvre

qu'aujourd'hui. Cela montre le déséquilibre qui existe entre la politique conduite en Allemagne pour Volkswagen, qui en fait le champion du monde de la construction automobile, et PSA, que nous laissons à peine régler ses problèmes. Le problème est le même pour Gad : ce matin, les ouvriers de Lampaul-Guimiliau se sont presque battus avec leurs collègues de Josselin.

Nous devons travailler à la convergence des politiques sociales. L'Allemagne a le droit de continuer à employer des salariés polonais ou ukrainiens dans ses abattoirs, payés entre quatre et six euros de l'heure, charges comprises. Le salaire est au moins trois fois supérieur en France. La question se pose aussi pour Doux, dont les aides européennes lui ont été supprimées, alors qu'elles devaient être maintenues jusqu'au 1^{er} janvier 2015. C'est un désastre pour cette entreprise, ainsi que pour la société voisine, Tilly-Sabco, qui est aussi en très grande difficulté. Pour leur part, Alcatel et d'autres industriels ont manqué de l'impulsion de l'Europe dans le domaine des nouvelles technologies.

Adrien LEHMAN

Étudiant, Think tank Youth Diplomacy

Il faut remercier Jean PISANI-FERRY d'avoir proposé à des jeunes de prendre la parole dans les différents débats, non parce que c'est intéressant d'être sur les photos, mais pour les écouter vraiment, et parce que nous serons responsables des entreprises, des administrations et des secteurs associatifs dans une dizaine d'années⁶. Le think tank *Youth Diplomacy* est chargé, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, de promouvoir la mondialisation auprès de la jeunesse. Nous nous développons en Bretagne actuellement et je salue à ce titre le travail de Brice Didier et d'Alexandre Vert.

En tant qu'étudiant, je souhaite évoquer le rapport de la jeunesse et du monde de l'enseignement à l'Europe et à la mondialisation. Nous sommes réunis pour ce débat dans l'amphithéâtre Erasme, ce qui fait référence au programme Erasmus et à Erasmus+, qui sera lancé en 2013 après un accord au sein du Conseil européen présidé par l'Irlande, dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Le programme Erasmus+ remplace les seize anciens programmes, dont Erasmus. Il existe des programmes d'échanges universitaires mais il est aussi possible, pour les établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne, de mener des coopérations renforcées, afin d'accroître l'attractivité des universités françaises et européennes dans le monde.

L'éducation n'est pas une compétence exclusive de l'Union européenne, dont le Traité sur le fonctionnement ne comprend que deux articles dans ce domaine (165 et 166). Dans ce cadre, l'Union européenne a le droit de donner des « impulsions ». Parallèlement, le processus intergouvernemental mis en place en 1999 à Bologne a permis une première harmonisation des diplômes en Europe, sous la forme du système LMD (licence, master, doctorat), auquel s'ajoute le Supplément au diplôme, qui accroît la lisibilité pour nos partenaires dans le monde.

En décembre 2012, j'assistais à un salon pour promouvoir les Instituts d'études politiques à Pékin, où j'ai effectué mon année de mobilité. Campus France, organisme chargé par la république française de parler de l'université dans le monde, était présent, ainsi que vingt-sept

⁶ Le hashtag #FR10A sur Twitter a été utilisé au cours de la conférence pour réagir.

autres agences qui intervenaient chacune sur un secteur donné. L'Union européenne représentait environ un tiers des exposants. L'offre américaine était quant à elle présentée de façon beaucoup mieux organisée. De plus, face aux universités anglo-saxonnes, britanniques, australiennes ou du reste du monde, qui font remplir des dossiers de cinquante pages aux étudiants, afin de déterminer s'ils peuvent les rejoindre ou non, nous perdons en compétitivité lorsque nous expliquons aux étudiants chinois qu'ils devront passer un concours en français. Cela explique pourquoi ils sont peu nombreux à se porter candidats.

En 2010, l'Espace européen de l'enseignement supérieur a été lancé. Il regroupe plus d'une quarantaine d'États et constitue l'aboutissement du processus de Bologne, ce qui nous permet de disposer de bases solides pour intervenir de façon cohérente sur les thématiques liées à l'éducation. La création d'une politique extérieure pour attirer des étudiants étrangers peut passer par un renforcement de Campus France et de ses partenariats avec les différentes institutions. Un travail peut être conduit également avec l'agence Europe Éducation Formation France située à Bordeaux.

Nous devons réaliser des efforts sur les programmes que nous proposons aux étudiants étrangers. L'anglais est la langue de la mondialisation : les cours doivent être proposés en anglais, et complétés, en contrepartie, par une obligation pour les étudiants étrangers d'assister à des cours en français afin de se former à notre langue. La plupart des grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC) mettent en valeur les dispositifs qu'elles proposent, notamment des cursus entièrement en anglais ou des cursus souples qui permettent à tous les étudiants de créer leur propre parcours. Elles renforcent ainsi leur compétitivité à l'échelle internationale, mais aux États-Unis, des universités qui ne sont pas spécialisées dans les sciences commerciales et techniques du management sont également compétitives.

Il faut jouer à la fois sur la diversité et l'uniformisation. En France, nous avons tendance à rechercher des profils précis et à placer les étudiants dans un moule. Des efforts doivent être effectués sur ce point. Pour leur part, les grandes écoles de commerce assurent aux étudiants qu'elles leur apprendront à valoriser leurs connaissances. Deux autres points sont importants : développer l'enseignement tout au long de la vie tant en France qu'en Europe ; évaluer la qualité de nos enseignements. Le président Sarkozy a mis en place l'AERES⁷ qui, malgré ses défauts et son manque de légitimité, a au moins le mérite d'exister et qui doit être renforcée.

En conclusion, évoquons l'Institut de gestion de Rennes (IGR). Récemment, une étudiante chinoise m'indiquait qu'elle restait deux ans à Rennes. Comme j'étais surpris de son choix, elle a précisé qu'elle suivait un cursus entièrement en anglais au sein de l'IGR, que Rennes était à deux heures de Paris en train et constituait une mégapole économique. Elle a ajouté que toutes les semaines, elle se rendait à l'université Rennes 2 pour apprendre le français six heures par semaine. Rennes dispose du dynamisme et des moyens d'une grande capitale européenne, dynamisme qui peut être utile à la France toute entière. Sur de nombreux points, Rennes pourrait servir de modèle, notamment pour l'accueil des étudiants étrangers.

⁷ L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Débat

Pierre BLANC

Retraité

Je vous remercie pour ce débat et me demande si nous ne sommes pas en panne d'imagination. Dans dix ans, je ne serai plus là mais je souhaiterais poser des questions un peu naïves, d'autant que nous avons la chance d'être en présence de représentants du patronat et des réseaux.

À Lannion, nous disposions autrefois de moyens nous permettant de communiquer avec les États-Unis. Par la suite, c'est à Rennes que nous avons inventé le minitel. Ces inventions locales n'ont pas eu de suite. Je ne crois pas beaucoup à Facebook et Twitter. En revanche, je me pose des questions sur Google car les Américains ont une capacité à mettre en place de grands dispositifs, en utilisant nos moyens (grandes bibliothèques, Wikipédia, l'INA, France Culture). Pourquoi ne savons-nous pas mettre en place de grands dispositifs identiques ? De même, La Poste est un opérateur performant mais nous n'avons pas d'acteur comparable à Amazon.

Ouest-France, dans son édition de ce matin, indiquait que Google avait acheté une *start-up* rennaise.

Gérard LE BIHAN

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous concernant Facebook et Twitter, qui sont de véritables phénomènes de société dépassant les signaux faibles. De plus, les données Facebook ont aussi de la valeur. D'ailleurs, la NSA les recopie.

Pourquoi n'avons-nous pas créé de Google en Bretagne ? La réponse est sans doute que nous n'avons pas bénéficié des relais nécessaires. J'ai travaillé sur le Minitel dans les années quatre-vingt, ainsi que sur l'ATM, repris ensuite pour le fonctionnement de l'ADSL. À l'époque, le *leader* en France était l'opérateur historique France télécom. Le problème est que lorsque ce dernier a disparu, les mondes industriel et financier n'ont pas pris le relai.

Parallèlement, aux grandes réussites que nous constatons actuellement, les échecs se sont comptés par dizaines. Toutefois, les fonds qui ont financé Facebook et Twitter à l'origine ont gagné avec eux suffisamment d'argent pour en perdre beaucoup avec d'autres. Nous avons des idées, comme le montre le rachat d'une *start-up* rennaise par Google. Cette entreprise a mis au point, et a réussi à protéger, un accélérateur qui permettra à Android de mieux fonctionner qu'auparavant. Mais pour développer ces idées, nous manquons de moyens au plan européen, étatiques ou issus du capital risque.

Joël CHÉRITEL

Je vois trois raisons au fait que nous ne parvenions pas à faire naître en France des acteurs comme Cisco ou Google.

La première est que les Américains ont compris que l'économie de la communication était une économie d'avenir. Pour sa part, l'Europe a investi dans la recherche aéronautique, et là, nous faisons jeu égal avec les Américains. En revanche, dans d'autres secteurs les pays européens ont laissé mourir toutes les entreprises qui disposaient des tailles de *leader* en Europe : Olivetti, Bull... Il ne reste plus que Siemens et Alcatel, qui est marié à un Américain.

La deuxième raison est qu'aux États-Unis il existe un lien très direct entre la recherche et les *start-up*. Nous venons de réussir à tisser ce lien. À Rennes, de nombreuses entreprises de ce type se créent, dont beaucoup fonctionnent très brillamment.

La troisième raison est que la France n'a pas la culture du risque. Les banquiers, qui alimentent à 80 % les besoins des entreprises, souhaitent disposer de business plans très précis et étudient les chances d'aboutir du projet. Aux États-Unis, si les investisseurs privés croient dans le projet, ils le financent.

Criteo est une entreprise française, cotée depuis peu au Nasdaq, qui produit les fenêtres de publicité s'affichant sur Internet. Cette société de ciblage publicitaire est une réussite de la création de start up en France.

Jean-Luc POULAIN

Président d'honneur des diplômés de l'IGR, doctorant en sociologie

Sur notre territoire, nous accueillons des groupes tels que Roulier, Pinault, Bolloré, Yves Rocher, Beaumanoir et Le Duff, entre autres. Nous disposons également de près de 200 entreprises de taille intermédiaire nouvellement créées en 2008, qui emploient de 250 à 5 000 salariés. Ces sociétés investissent dans l'innovation, la R & D et disposent de la taille critique pour être présentes à l'exportation.

Les études de cas potentielles sur notre territoire ne sont-elles pas suffisamment nombreuses pour définir un projet stratégique et pragmatique ?

Jean-Marie GOETGHEBEUR

Pour assurer le développement économique, il ne suffit pas d'avoir des idées, de bien gérer et de disposer d'un État compréhensif. Il convient également de tenir compte de la guerre économique. Ni les États-Unis ni la Chine n'ont intérêt à ce que l'Europe se développe. De fait, les grandes entreprises internationales ont obtenu de l'Europe ce qu'elles souhaitaient. Il est donc nécessaire de mettre en avant des moyens adaptés, en évitant tout angélisme.

De la SALLE

Étudiante à l'IEP

Le taux de pauvreté est de 16 % en Allemagne et de 14 % en France. De plus, les inégalités ont augmenté en Allemagne depuis les années 1980, avec une ampleur plus forte qu'en France. Ce constat conduit à la question : la priorité est-elle la compétitivité ? Si oui, comment peut-elle être respectée ? Si non, quelle est la priorité ?

Didier GOURIN

La compétitivité est-elle une priorité ?

Jean OLLIVRO

C'est l'un des termes qui a le plus influencé notre société depuis de nombreuses années. De fait, les réalités sont économiques et la question est de déterminer comment il convient de se défendre face aux différents prédateurs. En France, depuis 2005, les prix du gaz ont augmenté de 80 %, alors qu'ils tendent à baisser au plan mondial. Les monopoles permis par les puissants n'aident pas les populations.

L'autre forme de prédation qui m'impressionne est celle de certains sites de référencement internationaux, notamment pour la réservation d'hôtels. Des hôteliers bretons m'indiquaient avoir perdu 15 % de leur chiffre d'affaires à cause de ces sociétés dont les sièges sont à Jersey ou au Luxembourg. En effet, les sites placent les hôtels plus ou moins en tête de gondole, selon que ces hôtels leur versent 30 % à 50 % du prix de la chambre. De fait, les États-Unis contrôlent 80 % à 90 % du réseau à l'échelle mondiale.

En Bretagne, nous avons créé le « .bzh », comme les Catalans ont créé une appellation territoriale. Les hôteliers créeront une association à but non lucratif, qui permettra aux clients de disposer de prix honnêtes correspondant aux prestations fournies. De même, je suis surpris de constater la façon dont le numérique se marie aux territoires et comment, de plus en plus, les nouveaux usages Internet sont des éléments de résistance des citoyens pour s'organiser et réduire les coûts des services de proximité. Les dynamiques collaboratives de solidarité constituent une autre forme de compétitivité. Elles représentent l'avenir, surtout en Bretagne, qui est une terre de réseau.

Gérard LE BIHAN

La compétitivité est mon leitmotiv. Nous pourrions arrêter la croissance. Toutefois, le reste du monde ne fonctionne pas sur ce principe. Notre objectif est de développer la compétitivité du territoire, par exemple susciter dans le monde la délocalisation de la production de logiciels en Bretagne.

Un chef d'entreprise m'a raconté qu'aux États-Unis, des gens achètent du temps de codeurs chinois, dont il arrive qu'ils soient élus « codeurs du mois ». Notre objectif est de faire en sorte que les codeurs restent en Bretagne ou en Pays de la Loire, et qu'ils produisent de la valeur au plan local. Comme le disait Jean OLLIVRO, ces deux régions doivent identifier des cas d'usage du numérique, développer au plan local, sans oublier que les marchés sont mondiaux.

De la SALLE *Étudiante à l'IEP*

Dans son intervention, Joël CHÉRITEL a prôné l'harmonisation des charges sociales entre la France et l'Allemagne. Or il se posera forcément un problème de débouchés. En Europe, nous disposons de 500 millions de consommateurs potentiels. Si nous les appauvrissons, comme c'est le cas en Allemagne actuellement où apparaissent des travailleurs pauvres, la recherche de compétitivité sera un échec. Nous avons besoin de consommateurs qui puissent acheter et beaucoup d'économistes s'accordent sur le rôle de la demande en Europe.

Table ronde

« Le vivre-ensemble en Bretagne face à l'Union européenne dans dix ans »

Alain EVEN, Président, CESER Bretagne

Émmanuelle ROUSSET, Directrice, Réseau solidaire

Paul RUBION, Sciences Po Rennes, Junior Conseil

Michel RENAULT, Maître de conférences, université de Rennes 1, projet ISBET

Romain PASQUIER, Directeur de recherche, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS

Didier GOURIN

Nous allons maintenant aborder la deuxième table ronde dont le thème, le vivre ensemble, est une notion forte en Bretagne.

Alain EVEN
Président
CESER Bretagne

Le débat vise à déterminer quelle sera la France de demain, dans sa relation avec le projet européen, sachant qu'il lui appartient en partie de construire ce dernier, avec d'autres.

Lorsqu'elle mène des travaux, la section Prospective du CESER place toujours la dimension européenne dans son cadre d'analyse. La question des services est une bonne illustration de la relation complexe qui existe entre notre forme d'organisation historique et les évolutions récentes en matière d'accès aux services collectifs. Au cours des vingt ou trente dernières années, le positionnement de l'Europe par rapport aux services a eu une influence sur l'évolution des formes d'offre de services dans notre pays et notre région.

La question est donc de savoir quels seront les services collectifs dans dix ou quinze ans en Bretagne, et par qui ils seront proposés, ainsi que sur la base de quel financement. De fait, les services attendus par la population continueront à évoluer, comme les institutions, les entreprises ou les associations qui les proposeront, ou même les financements.

Nous avons établi quatre scénarios.

- Les services sont laissés aux bons soins du marché. Les entreprises répondent aux attentes qui se manifestent et l'Europe conforte ainsi son principe d'une économie marchande libre et ouverte. Ces entreprises font face à une demande plus ou moins solvable et il existe des risques de disparités, qui nécessitent des compensations. Dans ce scénario, l'Europe pense les services en tant que marchandises comme les autres.
- Les différents territoires français et européens disposent d'une grande autonomie pour organiser la réponse aux besoins. L'Europe intervient assez peu et respecte le principe de subsidiarité. Dans ce cas, des différences de traitement existent en fonction des territoires, ce qui fait naître des inégalités ou des iniquités territoriales.

- Les acteurs prennent l'initiative. Les pouvoirs publics ne répondent pas ou répondent mal aux besoins, pour des questions de financement ou parce que les institutions sont remises en cause par les citoyens. Dans ce scénario, l'Union européenne se caractérise par son immobilisme. Les citoyens s'organisent et identifient des réponses (coopératives, collaboratives, associatives) mais certains d'entre eux n'ont plus accès aux services collectifs.
- Enfin, le scénario où les États reprennent la main car la puissance publique est confrontée à des attentes fortes de la part des citoyens. L'Europe ne survit pas aux contradictions ou aux divisions internes. Les États membres font la loi et imposent leurs décisions. Ils instrumentalisent les différents acteurs, dont les collectivités locales, ce qui ne satisferait pas les Bretons.

En conclusion, il est important que les régions s'impliquent davantage. Dans le domaine de l'accès aux services collectifs, le cadre de référence doit donner du sens à l'Europe, voire à la citoyenneté européenne, tout en faisant en sorte que la réalité des services aux citoyens soit prise très largement en charge par les régions.

Émmanuelle ROUSSET
Directrice, Réseau solidaire

En tant qu'actrice de l'économie sociale et solidaire, je constate que le vivre-ensemble permet l'attractivité et le rayonnement de la Bretagne. En revanche, dans ce domaine d'activité, nous n'avons pas vraiment de culture européenne, alors que l'Europe est très importante pour nous. En effet, les fonds structurels sont essentiels pour le secteur de la cohésion sociale et pour le développement. De plus, même si les services ont été libéralisés, l'Europe a mis en place les services d'intérêt économique général (SIEG), qui constituent un vecteur important de lien social sur les territoires. En effet, les collectivités peuvent ainsi sortir les services du marché et apporter une réponse concertée à l'échelle locale, co-construite avec les citoyens, en assurant la reconnaissance des acteurs associatifs et coopératifs.

Beaucoup pensent souvent que l'Europe propose des fonds mais impose également de nombreuses contraintes. Cela n'est pas tant le fait de l'Europe que la façon dont la France gère les fonds européens qui est en question. De fait, la souplesse et la réactivité sont plus importantes en Allemagne, en Italie. Dans notre vision à dix ans, nous devons nous demander comment choisir le meilleur de chaque modèle. La S3⁸ permet de baliser certains domaines, comme la nouvelle programmation européenne 2014/2020. À Rennes, un service de garde à domicile en horaires décalés bénéficie de fonds européens, ce qui permet à des femmes de confier leurs enfants en toute sécurité. De même, l'Europe finance des parcours d'insertion de chômeurs de longue durée mais aussi des initiatives d'innovation sociale. En Bretagne, l'économie sociale et solidaire représente 13 % des emplois.

La richesse de la culture bretonne de la coopération et de la collaboration peut avoir un poids au plan européen, à condition qu'elle soit sollicitée.

⁸ Voir *infra*, note 4.

Paul RUBION

Sciences Po Rennes, Junior Conseil

La jeunesse a pour caractéristique d'être extrêmement mobile. La Bretagne, et Rennes plus particulièrement, sont des territoires de brassage des jeunes européens.

En premier lieu, la jeunesse est une transition entre la fin de l'adolescence et la pleine intégration dans la vie adulte. Elle peut se symboliser par l'obtention d'un emploi stable, d'un logement et par la constitution d'une famille. Elle est une période de mobilité sociale, professionnelle, étudiante. À ce titre, le programme Erasmus est plébiscité par de très nombreux jeunes européens. Même s'il doit être perfectionné, l'arrêter aurait été une erreur. Enfin, la jeunesse est une période difficile à cerner, qui ne cesse de s'allonger. En effet, depuis trente ans, le temps s'accroît entre la fin des études et l'obtention d'un contrat à durée indéterminée. Les problématiques communes à de nombreux jeunes européens sont très basiques : disposer d'un emploi stable, d'un toit et d'une vie sociale.

Le diplôme demeure plus que jamais la première protection en Europe contre le chômage et la précarité des jeunes. Il permet d'acquérir des compétences et d'être éligible à de nombreux emplois. Toutefois, l'obtention du diplôme est de plus en plus remise en cause par le salariat étudiant, c'est-à-dire les petits boulots exercés parallèlement aux études. Est-il vraiment nécessaire que des étudiants travaillent le dimanche pour payer leurs études ? Le salariat étudiant est la première cause d'échec en licence et empêche également les jeunes en rupture de scolarité de reprendre une formation. Pour les jeunes européens, le véritable enjeu est celui de l'autonomie et de leur reconnaissance comme des citoyens à part entière, dès leur majorité.

Dans ce cadre, je vous propose quelques pistes.

La première serait de mettre en place une allocation d'autonomie au plan européen. En effet, les jeunes doivent être accompagnés vers la réussite de leurs études et vers l'émancipation intellectuelle et sociale. Cela doit pouvoir se faire, quels que soient les moyens de chacun, afin d'éviter les déterminismes sociaux dont les jeunes sont souvent victimes. Dans les pays Scandinaves, des dispositifs fonctionnent déjà dans ce domaine. Dans les dix ans à venir, la France serait le pays porteur de cette initiative en faveur de la jeunesse au plan européen. Cette allocation d'autonomie serait individualisée, en fonction des revenus et du lieu de vie, et universelle. L'Europe doit considérer cette mesure comme un investissement d'avenir pour les jeunes. Cette mesure aurait également un impact assez fort à moyen/long terme : en effet, une année en formation équivaut à une augmentation de 8 % de la productivité du salarié. Un tel projet favoriserait l'innovation, la recherche, la créativité et l'excellence au sein de l'Union européenne. Il relancerait la croissance grâce à la consommation des jeunes bénéficiaires de cette allocation. Serait ainsi créé un véritable pan de l'Europe sociale.

D'autres initiatives sont également envisageables, notamment la valorisation du bénévolat au niveau européen. De fait, beaucoup de jeunes sont bénévoles, en France et en Bretagne. Thomas Gachet, président de la Ligue de l'enseignement d'Île et Vilaine, a fait partie de la délégation qui s'est rendue à Sarajevo pour défendre Rennes en tant que capitale européenne du bénévolat.

En conclusion, les jeunes ont besoin de l'Europe pour s'émanciper mais l'Europe a besoin également de ses jeunes.

Michel RENAULT

Maître de conférences, université de Rennes 1, projet ISBET

Différents indicateurs ont été évoqués au cours des interventions précédentes, comme les ratios prévus dans le Traité de Maastricht (dette/PIB ou les 3 % de déficit). Il a aussi été question de compétitivité, de performance et de différents éléments qui sont liés à une représentation idéologique du réel. Ainsi, pour les universités, il est question, de l'excellence et du classement de Shanghai, sans connaître les composantes de ce dernier et sans savoir quelle est la position de l'université de Shanghai dans le classement en question. Or ce type d'indicateur structure les universités, par exemple dans le cadre de la fusion entre les universités Rennes 1 et Rennes 2.

À un horizon de dix ans, nous pouvons nous demander quels doivent être les indicateurs et comment les fabriquer. Ces indicateurs sont très nombreux à être listés dans le rapport de Jacques Attali⁹ et sont depuis promus par différentes institutions : l'OCDE (indice de qualité de vie), le projet européen *Beyond GDP*, la commission Stiglitz, Sen, Fitoussi. Parallèlement, aucune interrogation n'est formulée sur la façon de les construire. Ainsi, le rapport Attali propose des indicateurs de positivité de l'économie mais rien n'est indiqué sur les conditions de leur élaboration et de leur production.

Les registres de représentation sont très divers : celui du débat politique mais aussi celui des représentations cognitives, qui transitent *via* les indicateurs, les tableaux, les représentations chiffrées et schématiques manipulées à longueur de temps, sans réflexion. La commission Stiglitz a réfléchi aux limites du PIB, indicateur central de nos sociétés qui définit la croissance, en demandant quelle était la finalité de cette croissance. Ainsi, les performances actuelles de l'Allemagne et d'autres pays occidentaux sont obtenues au prix d'une très large paupérisation d'une grande partie de leur population.

Par ailleurs, la part des salaires dans la valeur ajoutée, qui avait crû depuis l'après-guerre, permettant le développement économique et social, ne cesse de diminuer depuis les années 1980, alors que l'on impose de plus en plus de charges sur les salaires, ce dont les salariés et les entreprises pourraient se plaindre davantage. En effet, ce sont les rentiers qui profitent de cette situation, c'est-à-dire ceux qui ont du capital et qui possèdent la dette publique.

Si nous souhaitons construire une société du vivre-ensemble, il convient de disposer d'indicateurs qui reflètent ce dernier. Nous disposons actuellement d'indicateurs d'alerte, comme le baromètre des inégalités et de la pauvreté, créé aux États-Unis dans les années 1980 qui matérialise une dégradation des indicateurs de santé sociale.

La commission Stiglitz était constituée d'un aéropage d'experts, sélectionnés dans un milieu relativement restreint et ne représentant que certains intérêts – ce qui est mon cas également –, à l'exclusion de tout représentant de la société civile. Il est toujours possible de demander aux citoyens de donner leur avis sur un site Internet mais c'est une illusion de démocratie participative. Il convient d'aller plus loin. Enfin, pour les indicateurs sociaux et territorialisés, il

⁹ *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, sous la présidence de Jacques Attali, janvier 2008, la Documentation française.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000041/0000.pdf>

est important également de prêter attention aux données utilisées. Or on néglige très largement la parole des citoyens, alors qu'elle est extrêmement significative et importante dans la prise en compte de la réalité sociale.

Marine BOISSON

Chargée de mission

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

J'ai beaucoup apprécié votre intervention sur les indicateurs, sujet auquel le CGSP tient beaucoup, notamment les indicateurs alternatifs au PIB. Vous avez posé la question de la compétitivité et de la qualité de la croissance. Le troisième chantier ouvert dans le cadre du projet « La France dans 10 ans », intitulé « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? », est entièrement dédié aux questions que vous avez soulevées. En effet, nous sommes conscients que la croissance doit être qualifiée et que ses effets doivent être objectivés. Par ailleurs, Étienne ESPAGNE n'a pas donné le détail des informations présentées pour ne pas allonger son intervention et non pour fermer le débat, bien au contraire. Enfin, vous avez indiqué qu'il convenait d'écouter au-delà des experts. Dans la note présentant la démarche « Quelle France dans dix ans ? », vous constaterez que nous ne réalisons pas simplement des sondages mais aussi des entretiens, par petits groupes ou individuels.

Romain PASQUIER

Directeur de recherche, Sciences Po Rennes, CRAPE/CNRS

J'ai compris que la notion de « vivre ensemble » renvoie à une question de gouvernance démocratique et publique. L'agroalimentaire breton connaît des difficultés et la réponse du gouvernement est de créer un plan pour la Bretagne, en réunissant quatorze ministres bretons et un préfet à Paris, et en annonçant qu'un conseiller, placé auprès du Premier ministre Jean-Marc Ayrault, suivra la situation bretonne. Cette réponse est d'un archaïsme flagrant et rappelle la France du début des années soixante. Lors de la Bataille du rail, des plans pour le Bretagne étaient construits et il était rendu compte des investissements et de la planification. Aujourd'hui, les mécanismes de gouvernance publique restent extrêmement centralisés et alimentent une triple crise.

La première est celle de la démocratie représentative : des ministres bretons ont été invités mais pas les multiples conseillers régionaux et généraux en charge du développement de ces territoires. La deuxième est celle de la dépense publique : il est désolant d'entretenir autant de collectivités territoriales et de ne pas en tenir compte. La troisième est économique : nous gaspillons énormément de ressources par la fragmentation institutionnelle.

La même méthode aurait-elle été adoptée en Allemagne, Suède ou en Ecosse ? La réponse est négative. L'Europe doit nous aider à changer de système. Le gouvernement, comme ses prédécesseurs, est encastré dans des réformes de décentralisation qui ne fonctionnent pas. La France dans dix ans doit s'inspirer de modèles qui fonctionnent en Europe et elle doit alléger son millefeuille territorial et s'attaquer aux structures, dont aucune n'a jamais été supprimée dans l'histoire administrative. Au fur et à mesure des nouvelles créations, la décision s'éloigne des citoyens et le lien démocratique s'appauvrit.

Pour s'en sortir, nous devons rêver. En effet, je ne pense pas qu'une évolution interviendra lors de ce quinquennat. Deux scénarios sont donc possibles : le scénario lampedusien, dans lequel

tout changerait pour que rien ne change – c'est pour moi le plus probable –, le scénario girondin, dans lequel un droit serait donné à l'expérimentation dans les territoires et aux libertés locales. Dans ce deuxième cas, il se produirait un choc de simplification par le bas, proposé par les territoires qui en ont la capacité et la volonté. Quatre territoires sont déjà engagés dans ces processus en France. Les Alsaciens ne sont pas allés jusqu'au bout mais les Lyonnais le feront. Les Guyanais et les Martiniquais suivent leur chemin pas à pas.

Dans les dix ans qui viennent, j'espère que la Bretagne servira de modèle pour mener une expérimentation et un choc de simplification vis-à-vis du millefeuille territorial.

Débat

JEAN MAHE

Retraité

Actuellement, la Bretagne donne l'exemple de manques de vivre-ensemble. C'est le cas pour les acteurs économiques, comme l'illustre le dossier Gad. Le manque existe également entre les acteurs économiques et ceux de la société civile : je pense en particulier au développement de l'agroalimentaire. Il est hypocrite de la part de ceux qui ont souligné, à juste titre peut-être, le développement trop rapide de la production agricole, de reprocher la fermeture des abattoirs. Le troisième manque est constaté entre les acteurs économiques et politiques. J'ai lu dans la presse les propos d'un chef d'entreprise, président de l'Institut de Locarn, qui expliquait qu'il n'avait pas besoin de l'État. Je pense que le vivre-ensemble doit concerner à la fois les acteurs économiques, les membres de la société civile et l'autorité politique. Nous devons identifier le moyen de vivre ensemble, en intelligence.

Romain PASQUIER, vous avez dit que la démarche adoptée par le Premier ministre relevait des années soixante. C'est vrai. Toutefois, ces années ont permis l'éclosion d'avancées très intéressantes, comme la loi d'orientation et la loi complémentaire d'un grand ministre de l'Agriculture, dont le fils aurait pu être présent à notre débat. Le véritable enjeu en Bretagne est de chercher à vivre-ensemble sur la base de projets communs. Nous manquons de Pleven et de Gourvenec aujourd'hui.

Enfin, il convient de souligner l'importance du tissu coopératif et mutualiste en Bretagne, dont il constitue un élément fédérateur.

Madame GRAVIÈRE

Je souhaite répondre à Romain PASQUIER. Dans le cadre du Pacte d'avenir, il est demandé à l'ensemble des acteurs bretons, aux élus et à l'État de mettre en place certains contrats et projets, notamment le contrat de projet État-Région, que nous élaborons et finançons ensemble. Actuellement, les contacts sont quotidiens entre les services de l'État et la Région. Votre présentation était donc partielle et partielle, et ne reflète pas la réalité de la façon dont nous travaillons. En Bretagne, les services de l'État et les collectivités locales travaillent bel et bien ensemble.

Didier GOURIN

Cette soirée est destinée à provoquer les débats et la discussion. Elle remplit son rôle.

Jean-Marie GOETGHEBEUR

Nous nous en sortirons si chacun est motivé. Pour ce faire, différents paramètres et variables peuvent être utilisés. Le non cumul des mandats aidera à la démocratisation des élus. De même, on améliorerait le vivre ensemble si certains élus ne s'accrochaient pas à leurs fonctions. Le raisonnement est le même pour les entreprises. Il a été question des différences de coûts entre la France et l'Allemagne. Il serait aussi possible d'indiquer que l'Allemagne est en avance sur la France au plan démocratique. Ainsi, une entreprise allemande ne consulte pas son Comité d'entreprise mais doit souvent en obtenir l'accord. En France, la motivation du personnel se fait principalement par la précarisation et le risque de chômage. Nous pourrions identifier d'autres voies et la Bretagne prendrait des initiatives en la matière, au plan politique et au niveau de l'union patronale, afin de montrer que l'on peut motiver autrement ceux qui participent à la production.

De la SALLE
Étudiante

Il a été question d'un choc de simplification par le bas, ainsi que du développement local. Nous sommes au cœur d'une tension entre le niveau local et l'Europe. Dès lors, quelle doit être l'articulation entre l'Europe et le niveau local ? Comment assurer le développement local pour l'Europe ? Le rôle de l'État ou d'autres collectivités n'est-il pas d'intervenir à ce niveau ?

Didier GOURIN

Le vivre-ensemble doit être décliné entre les différents échelons.

Alain EVEN

Dans les dix ou quinze ans qui viennent, il convient de repenser la relation entre l'Europe et le projet européen. Il est nécessaire de déterminer quelle est la place des régions par rapport à celle des États. Il me semble que l'Europe actuelle propose faussement une démocratie. En effet, ce sont encore les États qui prennent les grandes orientations. Dans le cas français, cette Europe des États est assez peu sensible à l'existence des régions et des collectivités territoriales. Il serait souhaitable de travailler à une évolution de l'Europe prenant mieux en compte les territoires et qui soit moins orientée sur la contractualisation entre les États.

Romain PASQUIER

Il est vrai que la Bretagne des années soixante a été extraordinairement moderne et décentralisée. Par ailleurs, je ne mets pas en cause la coopération entre l'État et les collectivités territoriales qui, en Bretagne, fonctionne plutôt bien. Pour autant, nous devons nous interroger sur ce que nous souhaitons dans dix ans : à cet horizon, le rendement du modèle sera décroissant. De fait, les coûts de transaction sont énormes entre les feuilles du millefeuille. Dans dix ans, les compétences des services déconcentrés de l'État ne pourraient-elles pas être assumées par les collectivités territoriales, comme c'est le cas en Allemagne ?

Nous devons penser à un autre système, en ayant toujours en tête que nous devons faire mieux avec moins.

Didier GOURIN

Je vous remercie pour vos interventions et vos questions.

Conclusion

Marine Boisson

Chargée de mission

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Je tiens à souligner la qualité des interventions ce soir, ainsi que la convergence des préoccupations. Avant cette phase de débat, nous avons produit un état des lieux et les éléments apportés aujourd'hui nourrissent la réflexion en cours, ce qui montre l'intérêt d'élargir cette dernière par rapport au cercle habituel des experts.

Lors de la première table ronde, il a été question des politiques sectorielles pertinentes au niveau de l'Europe. Cette dernière doit-elle apporter son soutien sur les politiques sectorielles pour lesquelles elle aurait le plus de valeur ajoutée ? À ce titre, la question du secteur maritime est extrêmement bien choisie puisque l'Europe est la première puissance maritime mondiale.

Il se pose également la question du numérique, qui nous place au croisement d'une politique sectorielle de soutien et du fonctionnement du marché intérieur, qui constitue le deuxième axe. Le marché intérieur a été construit essentiellement pour organiser la concurrence entre les Etats membres. Or, dans le cadre de la mondialisation, ce marché intérieur doit nous porter hors des frontières de l'Europe. À ce titre, comment accompagnons-nous nos PME vers les entreprises de taille intermédiaire ? Comment avons-nous accompagné nos grands *leaders* historiques ?

La question de la compétitivité a été abordée également. Cette compétitivité constitue un enjeu, qui peut faire l'objet de réponses de court terme (CICE¹⁰) mais à long terme, la compétitivité ne doit pas être seulement celle des coûts mais aussi, par exemple, celle des rentes associées au foncier. La compétitivité doit être envisagée au sens large.

Il était aussi intéressant de s'interroger sur le modèle productif. Jean OLLIVRO s'est demandé quel était notre positionnement et notre valeur ajoutée. Nous avons évoqué également la dimension sociale de l'Union européenne. J'ai apprécié qu'un acteur de l'économie sociale et solidaire indique que l'Europe était un levier. Dans le cadre du marché intérieur, nous avons été accaparés par la contrainte d'une Europe des marchés. Aujourd'hui, l'intérêt pour l'innovation sociale peut constituer un levier et intéresser des acteurs français et bretons.

Dans le domaine des indicateurs, nous sommes très sensibles aux problématiques qui ont été soulevées par Michel RENAULT. En effet, nous tentons de mettre en place des gouvernances reposant sur des indicateurs. À dix ans, cette stratégie ne fonctionnera que si nous pouvons lui intégrer des cibles, sans doute quantitatives. Ce travail est conduit.

¹⁰ Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Benoît LAJUDIE

Chargé de mission

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

La synthèse est l'une des traditions de notre Maison. Nous organiserons une dizaine de débats comme celui-ci sur le territoire français. Lorsque nous avons pris contact avec les institutions bretonnes sollicitées, plusieurs de mes interlocuteurs n'auraient pas parié que nous pourrions arriver au débat nous venons d'avoir.

Je remercie ceux grâce auxquels l'objectif a été atteint : le Conseil économique, social et environnemental régional, notamment Pierre YACGER et Pierre LE FOLL, ainsi que le Président EVEN, *Ouest-France*, en particulier Patrice VERNAY et Didier GOURIN, et l'Institut d'études politiques de Rennes. Je remercie les participants des tables rondes, qui nous ont répondu dans des délais très limités, ainsi que les étudiants de l'association Ysegoria¹¹.

¹¹ <http://ysegoria.wordpress.com/>

Les débats en région

Voir notamment :

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

Salon d'honneur des Universités de Lorraine - Nancy

vendredi 15 novembre 2013



Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective

GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

aduan
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AIR
URBAINE NANCÉIENNE

Quel modèle social ?

École nationale d'administration - Strasbourg

Jeudi 14 novembre 2013



Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective



Quel projet pour l'Europe ?

Sciences Po - Rennes

mercredi 23 octobre 2013



Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective

